

Photovoltaïque



- ✓ Vous voulez **équiper vos bâtiments agricoles de panneaux photovoltaïques** (bâtiments existants ou bâtiments à construire)
- ✓ Vous souhaitez faire **le meilleur choix économique et financier** parmi les différentes formules
- ✓ Vous devez **analyser les devis** de différentes entreprises
- ✓ Vous avez besoin **d'être accompagné dans vos démarches administratives**

Faites-vous **accompagner** par la
Chambre d'Agriculture
de la Gironde




AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
GIRONDE

PROAGRI
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN





Pourquoi équiper vos toitures de panneaux photovoltaïques

- Pour participer à la lutte contre le **réchauffement climatique** et développer des **énergies renouvelables**
- Pour vous assurer un **revenu complémentaire**
- Pour financer un **nouveau bâtiment**



Quelle est l'utilisation de l'électricité

- **Autoconsommation** pour vos propres besoins
- **Vente de la totalité** de la production
- **Vente du surplus**



Quelles sont les différentes formules

J'équipe les toitures existantes de mes bâtiments agricoles



1

Je loue mes toitures à une entreprise photovoltaïque contre un loyer



2

J'équipe mes toitures avec des panneaux photovoltaïques en investissement propre

J'ai besoin d'un nouveau bâtiment agricole que je cherche à équiper de panneaux photovoltaïques



3

Je construis le bâtiment et la centrale en investissement propre



4

Je fais construire le bâtiment équipé d'une centrale photovoltaïque par un tiers investisseur

Notre **accompagnement**

VOLT 1 comprendre l'intérêt et les limites des différentes formules

- Nous vous présentons les **différentes options possibles** en termes :
 - **d'investissement** (location de votre toiture contre un loyer, autofinancement des investissements, recours à un partenaire financier...)
 - **de destination de l'électricité produite** (auto-consommation pour vos propres besoins, vente du surplus ou vente de la totalité au réseau électrique...)
- Nous listons les **facteurs d'exclusion** (orientation de vos toitures, distance jusqu'au transformateur, règles d'urbanisme...)

gratuit

VOLT 2 vérifier la faisabilité de votre projet*

- Nous étudions la faisabilité du projet et vous remettons un rapport comportant les **différentes options chiffrées**
- Nous vérifions les règles d'urbanisme qui s'appliquent, nous vous aidons à justifier de la **nécessité du nouveau bâtiment** et vous accompagnons jusqu'au **dépôt du permis de construire**
- Nous vous conseillons sur le **dimensionnement** et la **localisation** du bâtiment dans le cas d'une nouvelle construction

nous
consulter

*Cet accompagnement est possible pour toutes les options, sauf pour la location de toiture où il est assuré directement par l'entreprise partenaire.

VOLT 3 choisir les entreprises

- Nous vous fournissons une **liste d'entreprises qualifiées**
- Nous analysons les **devis**, sur la base d'une étude économique et financière

nous
consulter





- ✓ Un réseau de **conseillers** (énergie, urbanisme, bâtiment, élevage, économie et finance...) à votre disposition pour vous accompagner
- ✓ Une intervention en toute **confidentialité**
- ✓ Un conseil **neutre et objectif**, garanti par l'absence de liens économiques et financiers avec les entreprises spécialistes du photovoltaïsme
- ✓ Des recommandations qui tiennent compte des **capacités financières** de votre exploitation

Votre **contact**

17 cours Xavier Arnozan
CS 71305
33082 Bordeaux Cedex
☎ 05 56 79 64 12



Sandrine Mathard
Conseillère Energie et Aménagement
☎ 06 66 09 59 05
s.mathard@gironde.chambagri.fr